

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Femmes en santé et gynécologie 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2002. F.23

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- A1-A4
- Bb1, Bb3
- Cb1
- Eb1
- Fb2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître les principaux processus en lien à l'épigénétique et son impact sur en santé périnatale
- Connaître la notion de médecine intégrative et ses principaux enjeux et impacts
- Connaître les aspects physiologiques et physiopathologiques en lien avec la puberté et la ménopause
- Savoir détecter les écarts à la norme en période de puberté et de ménopause
- Savoir orienter les personnes dans le réseau de soin
- Participer à la prévention et à la promotion de la santé sexuelle et reproductive des personnes et de leurs partenaires
- Mener un entretien d'information en contraception et orienter de manière pertinente les usagers dans le réseau de soin

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Femmes en santé et gynécologie 1 aborde principalement les champs suivants :

- L'épigénétique et la prévention en santé périnatale
- La médecine intégrative en périnatalité
- La puberté et la ménopause, normes et écarts à la norme
- La sexualité, la sexualité en périnatalité
- La contraception

Formes d'enseignement et d'apprentissage

 Cours magistraux, en distanciel si nécessaire Cours-réponses, en distanciel si nécessaire Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques

- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Atelier pratique – Examen clinique – Pratique réflexive – Accompagnement corporel – Relation professionnelle – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s).

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- **Un examen de type oral est prévu en fin de module en semaine 51.** La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier

- Période : au plus vite

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note est évaluée à F, l'étudiant.e répète l'examen ou le module.

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Catia Nunno Paillard, ad interim

Enseignants :

Voir syllabus